La Minerve

Le Minervois

Bulletin municipal MAI 2022

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0
Téléphone : **819 681-3380** • Télécopieur : **819 274-2031**
www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**
HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

HORAIRE STATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS

Le lavage des embarcations est **obligatoire** conformément au règlement numéro 705 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations, que vous pouvez consulter sur notre site Internet, sous l'onglet « Services », section « Lavage des embarcations et obtention de vignettes ».

Notre station de lavage est située au garage municipal (75, chemin de La Minerve – 819 681-3380, poste 5534) et est ouverte depuis le 29 avril denier selon l'horaire suivant :

Du lundi au jeudi : ..... de 8 h à 12 h

Vendredi, samedi et dimanche:..... de 8 h à 17 h

MISES À L'EAU DES EMBARCATIONS AUX LACS AUX CASTORS ET LA MINERVE

Les mises à l'eau qui étaient prévues au lac aux Castors, via le chemin Paul-Grégoire, ne seront pas possibles cette année. Toutes les mises à l'eau, tant pour le lac aux Castors que pour le lac La Minerve, s'effectueront via le terrain situé au 394, chemin des Pionniers, de 8 h à 17 h, aux dates suivantes, qui ont été confirmées avec le propriétaire des lieux :

7 mai • 14 mai • 21 mai • 18 juin • 24 juin

La station de lavage située au 761, chemin des Pionniers, sera ouverte à ces dates.

OFFRE D'EMPLOI - POSTE TEMPORAIRE DE PRÉPOSÉ(E) AUX TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité de La Minerve est actuellement à la recherche de personnes pour combler un ou des postes comme préposé(e) aux travaux publics. Il s'agit d'un poste temporaire, minimalement pour la saison estivale comprise entre mai et octobre. Les principales tâches pouvant être assignées à ce poste sont les suivantes : lavage des embarcations, écocentre, signalisation et entretien ménager.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae dès que possible à l'adresse courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca** ou directement à l'hôtel de ville au : 6, rue Mailloux, La Minerve, J0T 1S0.

Vous trouverez une autre offre d'emploi pour le poste « ***INSPECTEUR(TRICE) MUNICIPAL(E)*** » au présent bulletin.

DISTRIBUTION D'ARBRES

Il y aura distribution gratuite d'arbres au centre communautaire, le **samedi 14 mai 2022**, de **9 h** à **12 h.**

SÉANCES DU CONSEIL

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal au cours des dernières séances. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2022

Une aide financière directe, pour un montant n'excédant pas 88 000 $, a été accordée à l'Association du lac Chapleau afin de les appuyer dans leur lutte au myriophylle à épis dans ce lac, telle aide devant être versée sur présentation des pièces justificatives et devant notamment couvrir les dépenses suivantes :

- Le remplissage des bonbonnes d'air pour les plongeurs;
- La main d'œuvre liée aux plongeurs et à la gestion de projet;
- Les réparations des équipements utilisés pour ce projet;
- Les dépenses d'assurance;
- Les autres dépenses diverses directement liées à ce projet.

Il a été convenu d'autoriser l'achat du bâtiment abritant la bibliothèque et portant les numéros civiques 92 à 102, chemin des Fondateurs à La Minerve, et ce, au coût de 275 000 $, et d'autoriser la direction générale à dépenser un montant n'excédant pas 25 000 $ pour les travaux de réparations nécessaires au bâtiment.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

Administration

Une aide financière au montant de 2 000 $ a été accordée à l'Association pour la protection du lac Lesage (APLL), pour le remplacement du quai d'accès à l'île aux Bleuets.

Une aide financière au montant de 3 000 $ a été accordée au Club Quad Iroquois, région des Hautes-Laurentides, pour l'amélioration et l'entretien des sentiers de VTT sur le territoire de La Minerve.

Les membres du conseil municipal ont autorisé un soutien financier aux « Doigts d'Art Minervois » pour leur projet « LA ROUTE DES ARTS », prévu pour la période du 15 juillet au 15 août 2022. Telle aide financière devant être versée sur présentation de pièces justificatives, et couvrant notamment la production d'un dépliant, la publicité ainsi que les cartes-cadeaux pour achat local et toutes autres dépenses qui seraient directement liées à cet événement.

Il a été convenu de procéder au refinancement du règlement d'emprunt numéro 481, pour le garage municipal, ainsi qu'au financement du règlement d'emprunt numéro 683 pour l'acquisition du bâtiment abritant la bibliothèque, et par conséquent d'emprunter un montant total de 400 600 $, pour un terme de 5 ans, au taux d'intérêt annuel de 4.08 %.

Il a été convenu à nouveau cette année, d'accepter la demande d'aide financière du Comité des citoyens du lac aux Castors et de leur verser la somme de 1 200 $, pour l'année 2022, en guise de compensation pour la tonte du gazon sur le terrain municipal situé en face du centre communautaire au lac aux Castors.

La Municipalité de La Minerve a confirmé son adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé, et confie à l'UMQ, le processus menant à l'adjudication du contrat.

Sécurité publique

Compte tenu de l'importance d'avoir une meilleure disponibilité des premiers répondants, principalement au cours des fins de semaine de la période estivale, il a été convenu d'autoriser, pour une période d'essai de mai à septembre 2022, le versement d'une prime de disponibilité de 50 $ pour la période comprise entre le vendredi 17 h et le lundi matin 7 h.

Les membres du conseil municipal demandent au gouvernement du Canada, de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la Municipalité de La Minerve, pour des fins de sécurité publique.

La direction générale est autorisée à signer l'entente de service avec « Groupe Sûreté Inc. » pour l'application de règlements municipaux relatifs à la sécurité municipale et aux nuisances, et ce, pour un montant n'excédant pas 50 000 $, plus les taxes applicables. Un transfert budgétaire de 27 000 $, en provenance du fonds destiné aux salaires des patrouilleurs, ainsi qu'une affectation du surplus budgétaire de 23 000 $, ont été autorisés pour défrayer cette dépense.

Transports

Il a été convenu d'accepter la soumission de « Les Entreprises Bourget Inc. » pour l'exécution des travaux de traitement de surface sur le chemin Pépin, sur une distance de 3 kilomètres, au coût de 204 961 $, plus les taxes applicables.

Il a été convenu d'embaucher monsieur Benjamin Paquette comme préposé aux travaux publics, à titre de personne salariée temporaire, conformément à la convention collective et selon les besoins.

SUITE PAGE 3

Hygiène du milieu

Les membres du conseil municipal ont autorisé la signature d'une entente avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour la collecte personnalisée des pellicules de plastique d'emballage et polystyrène d'emballage dans les endroits désignés à La Minerve.

Une enveloppe budgétaire de 4 000 $ a été allouée pour le remboursement de certaines dépenses considérées comme des gestes écoresponsables à encourager. Par conséquent, la direction générale est autorisée à rembourser, sur production de pièces justificatives, un montant maximal de 75 $ par famille, par année, pour les achats suivants :

- Les produits hygiéniques féminins réutilisables (serviettes hygiéniques lavables, culottes menstruelles, coupes menstruelles);
- Les couches lavables;
- Les économiseurs d'eau;
- Les installations pour récolter l'eau de pluie;
- Les composteurs;
- Les plants achetés pour revégétaliser une rive;
- Les produits qui tendent vers une moins grande production de déchets (brosses à dents en bambou, pailles réutilisables, pellicules alimentaires réutilisables, tampons démaquillants lavables, boules de séchage, essuie-tout réutilisables, etc.);
- Matériel pour l'éradication des plantes exotiques envahissantes.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Il a été convenu d'accepter la démission de madame Mélissa Rivard, au poste d'inspectrice municipale, effective au 6 mai dernier, et de la remercier pour ses services.

La direction générale a été autorisée à prendre les mesures nécessaires afin de combler le poste d'inspecteur(trice) municipal(e).

Monsieur André Lavoie a remis sa démission comme membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU). Les membres du conseil municipal et employés de la Municipalité remercient monsieur Lavoie pour toutes ces années à siéger sur ce comité.

Le règlement numéro 2022-701 modifiant le règlement de zonage no. 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence de tourisme dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres, a été adopté, de même que le règlement numéro 2022-702, s'appliquant en résidence principale.

Loisirs et culture

Madame Amélia Filteau a été embauchée comme étudiante au poste de préposée à la bibliothèque, pour la saison estivale 2022.

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Veuillez noter que les bureaux municipaux seront fermés pour la journée nationale des Patriotes, le lundi 23 mai 2022.

Pour toute urgence municipale, vous devrez composer le 911.

LOCATION COURT SÉJOUR

Les règlements numéros 2022-701 et 2022-702 modifiant le règlement de zonage no. 2013-103 afin d'interdire la location court séjour dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres, ont été adoptés lors de la séance du 2 mai dernier.

Le règlement 2022-701, sera sujet à la tenue d'un registre pour les 7 zones suivantes :

RT-11 Lac aux Castors – Lac La Minerve
RT-16 Lac Équerre – Lac Casavant
RT-24 Lac Désert (partie Nord)
RT-28 Lac Désert (partie Sud-Est)
RT-29 Lac Désert (partie Sud-Ouest et Lac Shaughnessy)
RT-39 Lac Chapleau (parties Sud et Ouest) et île Chapleau
RT-40 Lac Marie-Louise – Lac Grégoire

Pour toutes les autres zones, le règlement 2022-701 est réputé approuvé.

Quant au règlement 2022-702, il sera automatiquement soumis à la procédure de tenue de registre pour toutes les zones RT et U, conformément à la loi.

Il y aura un avis public pour en faire l'annonce officielle, mais soyez informés que la date retenue pour la tenue des registres est le dimanche, **12 juin 2022**, de **9 h** à **19 h**, au centre communautaire.

QUI PEUT SIGNER LE REGISTRE?

Pour être autorisé à signer un registre, vous devez :

- Être une électrice ou un électeur de la municipalité;
- Présenter une pièce d'identité, soit l'un des documents suivants :
  - Carte d'assurance-maladie;
  - Permis de conduire;
  - Passeport canadien;
  - Certificat de statut d'Indien;
  - Carte d'identité des Forces canadiennes.

Vous n'êtes pas résident permanent à La Minerve?

Les personnes qui ne sont pas domiciliées à La Minerve de façon permanente mais qui sont propriétaires d'un immeuble, seront autorisées à signer le registre si, en date du 2 mai 2022 (date d'adoption du règlement), ils sont propriétaires depuis au moins 12 mois. Il est important de préciser que pour les non domiciliés qui sont copropriétaires, une seule des deux personnes est autorisée à signer. Les non domiciliés devront avoir complété et déposé une demande d'inscription (propriétaire unique) ou une procuration (copropriétaires) s'ils veulent être autorisés à voter lors d'un éventuel référendum. Les formulaires en question sont disponibles sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Élections » ou à l'hôtel de ville.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Activité «Jour de la Terre» avec l'école

Bravo aux jeunes de l'école La Relève et à notre directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement qui ont participé à la corvée de déchets en lien avec le « Jour de la terre ».

Ouverture de la saison de pêche

La saison de la pêche est maintenant ouverte et certains des magnifiques plans d'eau du territoire de La Minerve hébergent des populations de touladi (truite grise), un poisson indigène prisé des pêcheurs sportifs.

Pour connaître toutes les modalités liées à la pêche, nous vous invitons à consulter le site Internet du gouvernement au lien ci-après: **https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive**

Nouvelles dispositions sur la démolition des bâtiments patrimoniaux

Une Loi modifiant la Loi sur la patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives a été sanctionnée le 1er avril 2021. Ses principaux objectifs sont :

- D'améliorer le service aux citoyens et aux propriétaires de biens patrimoniaux;
- D'accroître la transparence et l'équité dans les décisions et la prévisibilité de celles-ci pour les citoyens;
- De rendre l'action du Ministère plus efficiente pour l'attribution de statuts et la gestion des autorisations de travaux;
- De doter les MRC de certains pouvoirs;
- D'introduire certaines obligations pour les municipalités en matière de patrimoine culturel;
- D'accroître l'acceptabilité sociale des projets et la participation des parties prenantes.

Cette loi est le fruit du travail du ministère de la Culture et des Communications. Certaines dispositions sont entrées en vigueur dès la sanction, alors que d'autres feront l'objet de mesures transitoires. Voici quelques dispositions qui auront un impact à court terme sur le milieu municipal :

- Inventaire : Les MRC ont jusqu'au 1er avril 2026 pour adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale.
- Occupation et entretien des bâtiments : Les municipalités ont jusqu'au 1er avril 2026 pour adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Ce règlement devra contenir des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure. Les municipalités auront jusqu'au 1er avril 2023 pour se doter d'un règlement de démolition conforme à la Loi. Ces deux nouvelles dispositions doivent obligatoirement viser les immeubles patrimoniaux, c'est-à-dire les immeubles cités, situés dans un site patrimonial cité, ou inscrits dans un inventaire du patrimoine adopté par la MRC.
- Démolition : Une mesure transitoire est en vigueur depuis le 1er avril 2021 afin de prévenir la démolition d'immeubles présentant un intérêt patrimonial. Les municipalités doivent transmettre à la ministre de la Culture et des Communications un avis de leur intention d'autoriser la démolition de tout immeuble construit avant 1940. Cet avis doit être transmis à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition de l'immeuble.

Si vous souhaitez démolir votre bâtiment et que ce dernier a été construit avant 1940, il faut donc davantage de temps à la Municipalité avant de pouvoir émettre votre permis. Le ministère a 90 jours pour se prononcer sur la démolition, ensuite de quoi, nous pourrons émettre ou non le permis demandé.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter dès aujourd'hui le site web du ministère de la Culture et des Communications.

TRAVAUX PUBLICS

Vitesse recommandée au passage sur un dos d'âne

Nous recevons quelques fois des commentaires en lien avec les dos d'âne que certains disent accrocher au passage avec leur voiture. Afin de vous assurer un passage en douceur, la vitesse recommandée pour les traverser, a été établie à 10 km/heure.

Bacs pour matières résiduelles

Il est très important de respecter l'horaire et l'emplacement de vos bacs à matières résiduelles. Ceux-ci ne devraient jamais se retrouver tous en même temps au chemin puisque les collectes sont effectuées à des jours différents. De plus, les bacs ne doivent jamais se retrouver dans le chemin. Nous vous demandons d'accorder une attention particulière à l'horaire des cueillettes ainsi qu'à l'endroit où vous déposez votre bac. Il en va de la sécurité des usagers de la route et de votre intérêt, puisque vos bacs pourraient être endommagés.

Abat-poussière

Comme par le passé, il y aura épandage d'abat-poussière sur les chemins non-asphaltés de notre territoire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La semaine dernière, se tenait la semaine de la sécurité civile, sous le thème « Ma sécurité : ma responsabilité ». L'édition 2022 de la Semaine a abordé de façon plus spécifique, les aléas en lien avec le climat pouvant survenir plus souvent au cours de la période estivale (chaleur extrême, vents et orages violents, etc.).

L'occasion était bonne également pour rappeler l'importance d'avoir une trousse d'urgence à la maison en prévision d'un sinistre. La vôtre est-elle prête?

AYEZ UNE TROUSSE D'URGENCE!

Assemblez-en une…

Liste de vérification pour une trousse d'urgence de base :

- Eau - deux litres d'eau par personne par jour (y compris des petites bouteilles)
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (remplacez l'eau et les aliments chaque année)
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Trousse de premiers soins
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant, chèques de voyage et monnaie
- Documents importants de la famille, tels que vos pièces d'identité, vos documents d'assurance et vos relevés bancaires
- Plan d'urgence – conservez-en une copie dans votre trousse, ainsi que les coordonnées importantes

Considérez aussi l'ajout des articles suivants à votre trousse, le cas échéant :

- Deux litres d'eau supplémentaires par jour par personne pour la préparation des aliments et l'hygiène
- Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants robustes et ne les laissez pas brûler sans surveillance)
- Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille
- Sac de couchage ou couverture pour tous les membres de la famille
- Articles de toilette et articles d'hygiène personnelle
- Désinfectant pour les mains, papier hygiénique et sacs à ordures
- Carte téléphonique prépayée, chargeur pour téléphone mobile
- Aliments et fournitures pour animaux
- Préparation pour nourrissons et aliments et fournitures pour bébés
- Activités pour les enfants, tels que des livres, des casse-tête ou des jouets
- Médicaments sur ordonnance, matériel médical
- Ustensiles, assiettes et tasses
- Eau de Javel ou comprimés pour purification de l'eau
- Outils de base (marteau, pinces, clé, tournevis, gants de travail, couteau de poche)
- Petit réchaud à combustible et combustible
- Sifflet (pour attirer l'attention)
- Ruban adhésif électrique

LOISIRS ET CULTURE

Le terrain de tennis est maintenant prêt et disponible pour les amateurs! Nous vous demandons d'être courtois et de l'utiliser par période d'une heure à la fois. Dès le mois de juin, vous aurez la possibilité de réserver vos plages horaires. **Amusez-vous!**

Nous vous rappelons l'importance de respecter la période de dégel. Attendez d'avoir le feu vert de notre part avant d'emprunter les sentiers Poupart, des Sucres et une portion de Tour du Village.

VIE MUNICIPALE

ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE

Bonjour chers membres,

L'assemblée générale annuelle de l'Association de Chasse et Pêche de La Minerve Inc. se tiendra au centre communautaire de La Minerve, le jeudi, **26 mai 2022**, à **19 h 30**.

N.B. Le port du masque et autres consignes sanitaires en vigueur devront être respectées.

Il y aura 3 postes à combler au conseil d'administration. Si vous aimez organiser et participer aux activités, joignez-vous à l'équipe ACPLM, en tant que directeur d'activités. Soyez présents à la réunion du 26 mai!

Les cartes de membre 2022 et les cartes de pré-inscriptions sont disponibles au Relais du village ou par l'entremise des directeurs de l'ACPLM.

VENTE DE GARAGE

La Fabrique tiendra sa vente de garage le

SAMEDI, 30 JUILLET 2022

Ceux et celles qui ont du matériel à donner peuvent l'apporter au presbytère.Nous n'acceptons pas le linge ni les meubles. Pour ceux et celles qui veulent réserver un terrain, veuillez contacter Lyne Girard au 514 441-3712.

BINGO

L'Association de Chasse et Pêche, en collaboration avec la Fabrique, reprendra la tenue de ses bingos au centre communautaire, et ce, tous les mercredis, à compter du 6 juillet jusqu'au 17 août inclusivement.

La Minerve

CONSULTATION POUR UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES AÎNÉS

En partenariat avec :
Québec
Municipalité amie des aînés

La personne aînée est la mémoire du temps, des traditions ainsi que le berceau des connaissances.
Il n'en tient qu'à nous de célébrer le passé pour assurer l'avenir.
Danielle Marquis, *citoyenne et membre du comité Municipalité amie des aînés (MADA)*

L'élaboration d'une **Politique en faveur des aînés**[1] à La Minerve suit son cours grâce aux travaux d'un comité de travail composé de citoyens, de partenaires et d'une conseillère municipale. L'étape à venir est importante. En effet, la Municipalité souhaite améliorer les façons d'assurer un vieillissement actif et en santé pour ses aînés. Les Minervois et Minervoises qui résident en permanence sur le territoire ou qui y possèdent une résidence secondaire, de même que les représentants d'organismes communautaires sont donc tous invités à répondre au sondage accessible à compter du 16 mai.

Où trouver le sondage ???

- **Site Web** de la Municipalité;
- **Page Facebook** de la Municipalité;
- **Questionnaires papiers** disponibles au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville ainsi qu'à la bibliothèque.
- **Sondage téléphonique :** laissez vos nom, numéro de téléphone et disponibilité au 819 681-3380 poste # 5511, on vous rappellera sans faute !

Entre le 16 mai et le 3 juin, prenez quelques minutes de votre temps pour donner votre avis.

Courez la chance de gagner un prix de participation !

Marie Dallaire
Chargée de projet
redactionmd@gmail.com

1 - Cette initiative est possible grâce à la contribution du ministère de la Santé et des Services sociaux (Secrétariat aux aînés). Nous tenons également à souligner le soutien d'Espace Muni.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Louis Beaupré, Citoyen
- Denise Bonneville, Citoyenne
- Marie Dallaire, Chargée de projet
- Ginette Daoust, Citoyenne
- Martine Labelle, Organisatrice communautaire (CISSS des Laurentides)
- Marlène Léonard, Citoyenne
- Daniel Léonard, Représentant de la FADOQ
- Danielle Marquis, Citoyenne
- Darling Tremblay, Conseillère municipale responsable des questions des aînés

PARTENAIRES

- Rébecka Ladouceur, DSP, agente de liaison pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie
- Luc Leblanc, Agent de soutien à la démarche MADA, Espace Muni

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

- Suzanne Sauriol, directrice générale de La Minerve

MERCI À NOS PARTENAIRES

- **Relais du village Marché Bruneau** ..... bon d'achat de 25 $
- **BMR Matériaux SMB Inc.** ..... bon d'achat de 50 $
- **FADOQ - Les Joyeux Minervois** ..... bon d'achat de 50 $
- **Ginette Daoust et Michel Daigneault, citoyens de La Minerve** ..... 2 demi-gallons de sirop d'érable

TAXIBUS

Le taxibus est un service de transport collectif **sur réservation**, qui permet de relier des villes entre elles, fonctionnant sur un horaire établi.

Parcourez les Laurentides avec le taxibus et l'Inter
Savez-vous que vous pouvez prendre le taxibus à **La Minerve** pour vous rendre à Labelle, à La Conception ou à Mont-Tremblant ? Demandez votre correspondance au chauffeur de taxibus pour prendre l'autobus l'Inter **gratuitement** à Mont-Tremblant en direction de Saint-Jérôme. De multiples possibilités s'offrent à vous avec trois départs de taxibus chaque jour de la semaine ! Informations : **1 877 604-3377** ou **linter.ca**

À DESTINATION DE VILLE DE MONT-TREMBLANT

ARRÊTS DANS VILLE DE MONT-TREMBLANT
route 117 / Montée Ryan (Ultramar)
rue Léonard / rue de St-Jovite (Métro entrée arrière)
rue de St-Jovite / rue Labelle
boul. du Dr Gervais (CFP L'Horizon) ↔ **Correspondance Inter**
boul. du Dr Gervais / rue Vaillancourt ↔ **Correspondance Inter**
rue de St-Jovite / rue Perreault (Shell) ↔ **Correspondance Inter**

POUR RÉSERVER :
1. Sélectionnez votre arrêt d'embarquement et de débarquement
2. Choisissez votre heure d'arrivée ou de départ
3. **Appelez-nous entre 8h et 16h** pour le service du lendemain, ou la journée même, 2h avant l'heure de départ prévue.

1 877-604-3377 ou 819-774-0485

TARIFICATION
6 $ payable dans le taxibus
Titre mensuel : 125 $
Enfants 11 ans et moins : gratuit (accompagnés d'un adulte)

CORRESPONDANCES
Titre 30 jours duo (accès illimité autobus et taxibus) : 150 $
ou
Correspondance gratuite à l'achat d'un passage unique entre autobus ↔ taxibus **le jour même** (vous payez le 1er transport).

Demandez votre correspondance au chauffeur.

SERVICE À LA CLIENTÈLE :
Tous les jours de 8 h à 19 h
819-774-0485 | Sans frais : 1 877-604-3377

Heures d'arrivée à Mont-Tremblant			
Lundi au vendredi:	7h30	12h30	17h40
Samedi et dimanche:	7h15	9h15	15h15
Heures de départ de Mont-Tremblant			
Lundi au vendredi:	7h30	13h15	17h40
Samedi et dimanche:	7h15	15h15	17h20
La Minerve			
ch. des Fondateurs / ch. des Grandes Côtes			
Hôtel de ville			
ch. des Fondateurs / rue du Club			
Labelle			
boul. Curé-Labelle (sortie 145)			
boul. Curé-Labelle / rue de la Montagne			
boul. Curé-Labelle / rue de l'Église			
Marché Bonichoix			
rue du Couvent / Piscine municipale			
boul. Curé-Labelle / rue Boivin			
rue Brassard / ch. Brousseau			
route 117 / ch. des Cerisiers / ch. des Noisetiers			
La Conception			
route Principale / rue du Centenaire			
rue des Lilas / rue du Centenaire			
route Principale / rue des Tulipes			
rue de la Montagne d'Argent (Parc d'escalade)			

OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR(TRICE) MUNICIPAL(E)

(BÂTIMENT et ENVIRONNEMENT)

POSTE TEMPS PARTIEL RÉGULIER

Municipalité située dans les Hautes-Laurentides, à une trentaine de minutes de Mont-Tremblant, comptant 136 lacs et offrant un milieu de vie de qualité et des plus attirants. Sa population est formée à la fois de résidents et de villégiateurs.

La Municipalité de La Minerve offre un environnement de travail des plus agréables et est actuellement à la recherche d'un(e) candidat(te) pour combler un poste d'inspecteur(trice) municipal(e) (bâtiment et environnement).

Poste temps partiel régulier, avec semaines minimales de 25,5 heures pour la période de janvier à avril et semaines minimales de 34 heures pour la période de mai à décembre, avec une estimation du temps sur le terrain pouvant aller jusqu'à 70%.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS :

Sous l'autorité de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le titulaire du poste sera responsable de :

- Procéder à l'analyse des demandes et à l'émission des divers permis et certificats, conformément aux règlements d'urbanisme et d'environnement;
- Effectuer des inspections régulières afin d'assurer la conformité des travaux autorisés, le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur;
- Effectuer des inspections régulières sur les terrains et appliquer la réglementation municipale en matière d'abattage d'arbres et de conservation des espaces naturels;
- Effectuer le suivi du programme de protection des bandes riveraines pour les lacs et cours d'eau du territoire;
- Assurer le suivi quant à l'application des règlements d'environnement;
- Informer, recevoir et renseigner les citoyens sur toutes questions relatives aux règlements d'urbanisme et d'environnement;
- Traiter les plaintes relatives à l'application des règlements municipaux;
- Constater les infractions et rédiger les avis et constats adéquats;
- Rédiger les rapports pertinents et maintenir les registres à jour;
- Compiler les données, rapports et statistiques;
- Toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES :

- Minimalement, une formation collégiale en environnement ou urbanisme ou dans tout autre domaine connexe. Toute autre formation ou expérience pertinente pourra être considérée;
- Bonne connaissance des règlements sur le traitement des eaux usées des résidences isolées et sur le captage des eaux souterraines, de la réglementation municipale en urbanisme, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- Bonne connaissance du français verbal et écrit, anglais un atout;
- Entregent, leadership, débrouillardise, autonomie, bon jugement et facilité à communiquer avec les autres;
- Excellente maîtrise des technologies informatiques ainsi que des logiciels afférents (Microsoft Office et logiciels municipaux de gestion des permis);
- Connaissance des logiciels de cartographie, un atout;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Capacité à travailler sous pression.

RÉMUNÉRATION :

Selon la convention collective en vigueur (poste syndiqué).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel, en indiquant « POSTE INSPECTEUR(TRICE) MUNICIPAL(E) », au plus tard le **16 mai 2022** à **11 h**, à l'adresse suivante : 6, rue Mailloux, La Minerve (Québec), J0T 1S0, courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**

Ce poste est ouvert à la fois aux hommes et aux femmes.

Nous remercions les postulants de leur intérêt, toutefois nous communiquerons uniquement avec les personnes sélectionnées pour les entrevues.

COALITION MINERVE

RASSEMBLEMENT CITOYEN CONCERNÉ PAR LES IMPACTS DES COUPES FORESTIÈRES

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé à l'assemblée générale annuelle de la Coalition Minerve, le 23 avril dernier, au centre communautaire de notre municipalité!

Ce fut l'occasion de discuter de nos activités au cours des 12 derniers mois, et d'échanger sur nos projets à venir et les enjeux de notre environnement forestier à La Minerve.

En plus de nos revendications existantes (aires protégées, bandes riveraines, arrêt des coupes à blanc, machinerie légère, respect des réalités de l'économie locale et récréotouristique), nous avons décidé, à l'unanimité, d'inclure dans nos représentations auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la nécessité d'un meilleur suivi durant et après les coupes. Elles doivent scrupuleusement respecter les devis tels qu'octroyés, et l'état des lieux après la coupe doit être conforme à ce qui est prescrit. Ce suivi manque trop souvent!

Nous avons aussi décidé d'organiser davantage de visites sur le terrain pour mieux comprendre les enjeux réels des coupes sur notre région. Des invitations à la randonnée seront lancées dans les prochaines semaines afin de nous faire profiter de la beauté de nos forêts avoisinantes!

Le tirage des prix de présence a récompensé Luc Beauparlant (1er prix de 130 $), Pascale Charest (2e prix de 75 $) et Paul Nantel (3e prix de 50 $). L'assemblée s'est conclue par la présentation du film La Terre vue du cœur, bien apprécié de tous.

Enfin, nous poursuivrons prochainement nos démarches auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin que l'aire protégée du lac Marie-Le Franc devienne réalité aussi rapidement que possible.

Pour tout commentaire, vous pouvez nous joindre à coalitionminerve@gmail.com

Merci de votre soutien!

Pierre Deschamps, président
Coalition Minerve
819 274-2752

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

HORAIRE

Mardi et jeudi : ....10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : .....10 h à 12 h et 13 h à 19 h
Samedi :.....10 h à 14 h

Échange de livres

Saviez-vous que 2 fois par année, les employées de la bibliothèque se rendent au Réseau Biblio des Laurentides afin d'échanger une partie de la collection? Échanger des documents nous permet de garder une collection vivante et renouvelée! Cet échange a eu lieu au début du mois de mai! Vous pouvez donc dès maintenant découvrir ou redécouvrir notre collection puisqu'environ 400 documents ont été échangés!

EN MAI célébrons la littérature!

Le **Mois de la poésie** se déroule du 1er au 31 mai 2022! C'est l'occasion de se laisser emporter par les mots! Pourquoi ne pas en profiter pour venir emprunter un recueil de poésie à la bibliothèque?

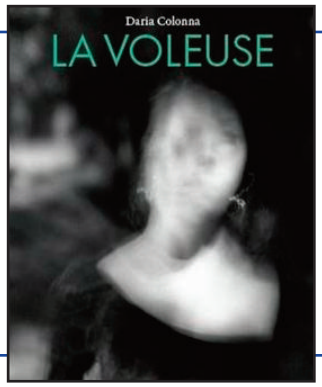

Au mois de mai se déroule aussi le **Festival BD de Montréal** ainsi que la remise des **prix Bédélys**! Comme les bande-dessinées sont très appréciées par les abonné(e)s, Kathryn, responsable de la bibliothèque, profite de cette célébration du 9e art pour partager avec vous 3 bande-dessinées québécoises coups de cœur!

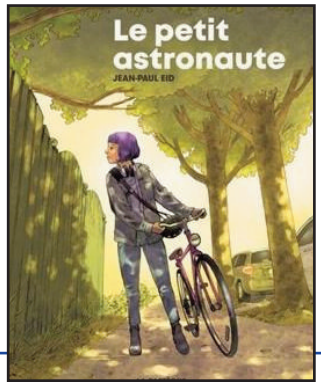

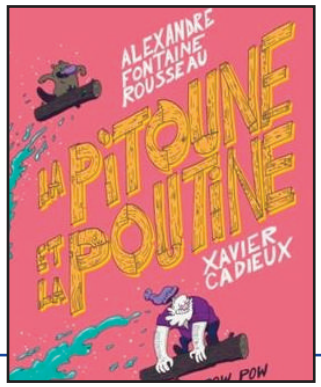

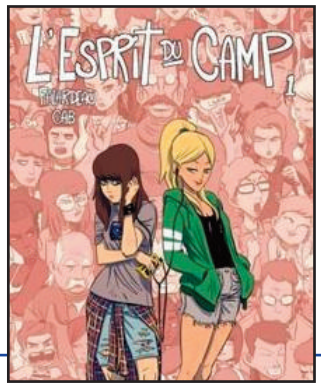

Suivez-nous sur Facebook pour rester à l'affut des nouveautés et des activités organisés par votre bibliothèque!